

**Groupe de réflexion ACIP – ACERSE sur l’avenir de la faculté
Rapport à mi-mandat du Décanat**

Document rédigé par :

Jacques Berent, ACIP
Sandra Berney, ACIP
Isabelle Collet, ACERSE
Marion Dutrevis, ACERSE
Barbara Fouquet-Chauprade, ACERSE
Caroline Gauffroy, ACIP
Emilie Joly, ACIP
René Rickenmann, ACERSE

Le 21 octobre 2014, le Professeur Pascal Zesiger, doyen de la FPSE, présentait le rapport de mi-mandat du Décanat aux membres des corps professoral et intermédiaire (CCER). A cette occasion, le doyen a plus précisément exposé les objectifs ayant été fixés en début de mandat décanal, leurs avancements actuels, et les difficultés rencontrées dans l’atteinte de ces objectifs. Il a ainsi fait part des difficultés rencontrées par le décanat à diriger et fédérer la faculté ; difficultés qu’il explique notamment par les différences de cultures existant entre les deux sections. Le Professeur Zesiger a ensuite présenté les différents scénarios envisagés par le décanat concernant l’avenir de la faculté. Ces alternatives scénaristiques visaient à proposer des pistes pour améliorer la maniabilité de la faculté et pour promouvoir son fonctionnement optimal dans la logique actuelle de coupes budgétaires de l’université. Finalement, il a sollicité les différents corps de collaborateurs pour qu’ils donnent leur avis et fassent des propositions par rapport aux constats présentés lors de ce rapport.

Suite à cet exposé, l’ACERSE et l’ACIP ont décidé de constituer un groupe de réflexion sur l’avenir de la faculté. Le choix a été fait de créer un groupe commun psychologie et SSED. Le groupe s’est rencontré les 21 novembre, 8 et 15 décembre 2014 ainsi que le 26 janvier 2015.

La réflexion menée par le groupe s’est articulée autour du contenu présenté par le doyen à l’occasion de ce bilan de mi-mandat. Plus particulièrement, les membres du groupe ont considéré les différents scénarios présentés par le doyen et ont décidé d’axer leur réflexion autour d’un renforcement des liens existants entre les deux sections, en cohérence avec l’idée de conception d’un groupe de réflexion intersection. En effet, même si le scénario de scission de la faculté en deux UPER distinctes était l’un des possibles, le groupe a choisi de l’éliminer d’emblée, en constituant ce groupe unifié.

Ce document sera transmis :

- au décanat
- à la présidence de chacune des deux sections
- au conseil participatif
- à la commission du plan d’étude
- aux membres des associations du corps intermédiaire des deux sections
- Aux instances spécifiques traitant de l’un ou de l’autre des points spécifiquement abordés dans ce document.

Cinq types de propositions ont émergé, elles concernent :

- 1/ le soutien à la recherche de fonds
- 2/ la mise en commun des programmes doctoraux
- 3/ une réflexion sur le développement d'une culture facultaire.
- 4/ le statut des post-doctorats
- 5/ l'anglais scientifique

Note : Une première version du présent document avait été diffusée par erreur à l'ensemble des collaborateurs de la FPSE avant d'avoir été revu par les associations. La présente version tient compte de l'avis des deux associations représentant les collaborateurs des deux sections et apporte plus de précisions sur les propositions qui ont émané du groupe de réflexion et en quoi ces propositions permettent de contribuer au débat sur l'avenir de la faculté.

1. Rapprochement des programmes doctoraux psycho et SSED

Dans une logique de rapprochement du corps intermédiaire et de collaborations inter-sections, une première proposition du groupe de réflexion est de favoriser la perméabilité des échanges entre les programmes doctoraux des deux sections.

Du côté de la SSED, il existe un programme doctoral CUSO : les EDSE-études doctorales en sciences de l'éducation (education.cuso.ch).

Du côté de la psychologie, il existe deux programmes : le premier est aussi un programme CUSO : PdrP (<http://psychologie.cuso.ch/accueil/>). Le second est l'école doctorale en psychologie sociale (https://plone.unige.ch/doctorat_psychologie_sociale).

A l'heure actuelle, le programme CUSO de psychologie est fermé aux doctorants de SSED. En effet, à plusieurs reprises des doctorants se sont vus refuser une inscription à des ateliers CUSO en psychologie alors que le sujet de l'atelier était particulièrement pertinent pour leur thèse. Permettre une perméabilité des programmes doctoraux paraît dès lors une première étape vers un rapprochement du corps intermédiaire des deux sections, la promotion de collaborations et l'harmonisation des pratiques de recherche entre les deux sections.

Le groupe formule donc trois propositions faisant écho à la volonté du décanat de réformer les doctorats et de soutenir la formation continue/post-grade (objectifs 3 et 7 de la présentation du doyen):

1/ Une partie importante de l'offre de chacun des programmes pourrait être ouverte à l'ensemble des membres des trois programmes. Beaucoup de convergences, en particulier dans les formations méthodologiques, entre les programmes EDSE et psycho sociale par exemple. Certaines journées thématiques sont également susceptibles d'intéresser l'ensemble des doctorants. Cela nécessiterait une mise en commun des annonces des offres et permettrait de favoriser le recoupement et les échanges inter-programmes.

2/ Chaque programme pourrait s'engager à co-organiser (à deux ou trois programmes par alternance) une journée par année.

- soit une journée scientifique thématique sur une thématique transversale,
- soit des doctoriales (sur le modèle par exemple de ce que font les EDSE) communes une fois par année (posters, communications etc.)

L'organisation d'une journée commune aux deux sections ne semblerait pas demander un effort d'organisation supplémentaire trop important.

3/ Afin d'améliorer les opportunités de formation, offrir la possibilité aux doctorants inscrits dans chacun de ces trois programmes de s'inscrire aux deux autres programmes avec une mise en commun des attestations.

Le groupe propose de rendre obligatoire une école doctorale incluant un certain nombre d'heures de formation (à choix parmi un ensemble de cours) en vue de l'obtention du titre de docteur (comme c'est déjà le cas pour le doctorat en psychologie sociale). Ces heures de formation devraient être incluses dans le cahier des charges des assistants-doctorants.

Le peu de mutualisation constatée entre les deux sections ne se limite pas à la séparation des écoles doctorales. En effet, de façon plus générale, les passerelles de transition possibles entre les deux sections sont également limitées, ce qui amène le groupe à formuler une seconde proposition au sujet de la création de certificats complémentaires permettant plus de perméabilité entre les deux sections de la faculté.

2. Proposition de création de certificats complémentaires soutenant une culture facultaire commune

Depuis plusieurs années, le décanat et le rectorat appellent à de plus nombreuses collaborations inter-sections. Toutefois, le manque de passerelles et de perméabilité des parcours académiques entre les deux sections semble être un obstacle à ces collaborations académiques et de recherche scientifique. En effet, il est actuellement impossible pour un étudiant titulaire d'un master en sciences de l'éducation d'entamer un doctorat en psychologie alors même que les collaborations scientifiques sont largement encouragées par le décanat.

Il serait, dès lors, pertinent de créer un ensemble de certificats (un pour chaque Section) identifiant des bases théoriques et méthodologiques, voire même pratiques, permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour continuer un parcours académique dans l'une ou l'autre des deux sections. Cette démarche dénoterait d'une réflexion générale des deux Sections sur leur complémentarité, et faciliterait les transitions Master/Doctorat entre les 2 Sections.

Par ailleurs, les parcours recherche sont peu fréquentés par les étudiants dans les deux sections bien que nous disposions d'une grande richesse d'enseignements méthodologiques dispensés par l'une ou l'autre des sections. Une réflexion sur la mise en place d'un certificat listant les connaissances méthodologiques, statistiques et techniques nécessaires à la recherche en psychologie et sciences de l'éducation pourrait être envisagée.

Il serait utile d'identifier les cours plus ciblés « recherche », d'identifier les doublons voire les manques.

De tels certificats permettraient également d'identifier et de réinstaurer une « culture facultaire » commune. Bien sûr, il y aura toujours des cas et profils particuliers d'étudiants devant être gérés au cas par cas, mais cela constituerait un premier pas vers la définition d'une « culture facultaire ».

3. Réflexion sur le statut du post-doctorat

L'ACERSE et l'ACIP se réjouissent du fait que le décanat ait repris les réflexions sur les doctorats et post-doctorats.

Concernant les séjours de post doctorat dans les équipes de recherches nous constatons une très grande diversité d'usage autant dans les différentes facultés de notre Université, que dans d'autres institutions de formation supérieure en Suisse (universités et écoles polytechniques). Nous considérons que la FPSE devrait se doter d'un règlement minimum concernant les séjours de post doctorats qui, sans les standardiser, permette néanmoins de fixer quelques repères qui facilitent les échanges entre institutions en Suisse et à l'étranger ainsi que les modalités d'attestation.

La commission pourrait aborder notamment, les questions relatives à :

- Durée minimale et maximale pour attester d'un séjour postdoctoral dans une équipe de recherches, éventuellement exprimée en crédits ECTS
- Indépendamment de la source de financement (DIP, FNS, université étrangère, fonds européens, etc.), la commission pourrait fixer des niveaux en fonction de la carrière académique du postdoc (jeune chercheur-MA, chercheur confirmé-MER, chercheur confirmé-Professeur)
- Concernant le financement sur fonds propres, la commission pourrait se pencher sur la possibilité que la Faculté offre, sous forme de concours, un certain nombre de séjours de post-doc financés. Actuellement, la Faculté de sciences, par exemple, finance les post docs à niveau d'un assistant A3¹
- Concernant le financement externe, la suisse dispose d'un certain nombre de fonds qui peuvent être sollicités (Marie Curie, Sciex, Ambizione or Swiss Excellence Scholarships.) pour autant que les séjours post doc soient institutionnalisés et disposent d'un règlement minimum.

4. Création d'un poste de collaborateur-trice scientifique en charge du soutien aux recherches de fonds

La quatrième proposition du groupe de réflexion concerne les objectifs de soutien de l'excellence de la recherche académique en matière de recherche, permettant de favoriser les politiques de recherches facultaires. Cette proposition fait plus particulièrement écho à une demande du décanat, et plus largement à une injonction faite aux chercheurs, de s'engager davantage dans des demandes de soutien au FNS de façon à contribuer au rayonnement de la faculté et à sa visibilité aussi bien sur le plan national qu'international (objectif 9 de la présentation).

Le groupe propose l'ouverture d'un poste de collaborateur/trice scientifique ayant une formation minimum dans le domaine de la psychologie et des sciences de l'éducation et qui se spécialise dans le processus de recherche de fonds pour la recherche universitaire afin d'encourager et de soutenir les chercheurs à déposer des demandes de fonds réalistes et de bonne qualité scientifique. Un tel poste serait un outil de levier pour le décanat permettant d'orienter cette politique d'excellence académique en matière de recherche. Un tel soutien

¹ http://www.unige.ch/sciences/chimie/pdf/reglements/formalites_doc_postdoc_en.pdf

dans la recherche de financement devrait permettre de soutenir et d'encourager la recherche dans les deux sections et la visibilité de la faculté.

Cette aide passerait d'une part par la proposition des différents types de fonds disponibles, mais également, d'autre part, par des conseils/corrections concernant la forme et, dans une moindre mesure, le fond de la demande afin de maximiser l'acceptabilité du dossier déposé.

La création d'un tel poste permettrait également de traiter partiellement le problème de surcharge administrative des secrétaires des différentes sections qui, en plus de leurs autres tâches, sont chargées d'une partie des procédures administratives pour les demandes de fonds et gèrent ceux-ci une fois obtenus.

Le groupe propose que ce poste puisse être financé, au moins en partie, par les overheads. De cette façon, les fonds obtenus par les demandes FNS acceptées seraient réinvestis pour permettre de soumettre de nouvelles demandes de fonds afin d'assurer une recherche de qualité.

La personne en charge de ce poste devrait pouvoir :

- tenir à jour les différentes sources de financement possible de la recherche pertinentes pour les deux sections,
- pouvoir conseiller les chercheurs sur les possibles subsides, les démarches et les délais,
- apporter une aide et un conseil au dépôt des dossiers à la fois sur le plan scientifique et administratif,
- une aide pour le calcul des budgets et leur saisie.

Pour la SSED, l'information est éparse, cela permettrait de centraliser les informations et de susciter très probablement des demandes de subsides (y compris autres que FNS).

Les fonds des projets soutenus par le FNS sont gérés par les secrétaires de secteur. Actuellement, une secrétaire est plus particulièrement repérée comme aide et soutien aux dépôts. Le groupe propose que l'ensemble des fonds soient gérés par cette seule et même personne de la section.

Pour la psychologie, le secrétariat de l'équipe (généralement partagé par deux équipes), peut donner des conseils (entre autre pour les salaires lors de la constitution des budgets FNS lors des dépôts de requêtes). Une fois le fonds obtenu, le secrétariat se charge de la gestion du fonds.

Un tel poste répondrait ainsi au souci d'excellence scientifique et de soutien aux démarches et recherche de fonds, de soutien aux recherches de financement de la relève. Un poste à peu près similaire existe déjà dans la faculté de lettres² et répond également à un souci du rectorat.

Le secrétariat de la commission de recherche du FNS³ se tient également à la disposition des chercheurs pour toute question générale mais, premièrement, il dispense des informations générales qui ne prennent pas nécessairement en compte les spécificités liées au domaine d'étude et, deuxièmement, ne renseigne pas sur les autres types de financements et fonds disponibles. Ainsi, une des plus-values associées à la création d'un pareil poste de collaborateur/trice, serait d'une part la connaissance approfondie de des différentes sources de

² voir ici : <http://www.unige.ch/lettres/fr/recherche/soutienrecherche/>

³ <http://www.unige.ch/recherche/commissions/contact/>

financement (et la mise à jour constante de ces informations), mais d'autre part la promotion et l'encouragement proactif de l'excellence académique plébiscitée par la faculté et le rectorat.

5. Anglais scientifique

Le groupe a déclaré un fort intérêt pour la mise en place de groupes d'apprentissages d'anglais scientifique à destination des membres du CCER. Les modalités de ces cours (anglais écrit/oral, taille du groupe, nombre de séances, objectifs d'apprentissages, etc.) restent à discuter. Dans un contexte où nous sommes très fortement incités à communiquer et écrire en anglais, un soutien de la part de la faculté nous paraît indispensable, si nous souhaitons nous conformer aux exigences internationales.

L'anglais scientifique est un pré-requis pour toute carrière scientifique, bien qu'il ne soit pas mentionné dans le nouveau règlement de doctorat de la FAPSE (2011), ni même dans le cahier des charges des postes académiques. L'Université a pris conscience de l'importance des langues étrangères dans la communauté académique et scientifique. Elle a élaboré en 2012 une politique linguistique⁴ détaillant 18 mesures spécifiques. La mise en œuvre de ces mesures n'est pas manifeste.

Sur les 18 mesures proposées, 2 nous semblent particulièrement importantes, et devraient être offertes à l'ensemble de la communauté académique et scientifique de la FAPSE. Il s'agit de :

- la mesure 9 de l'axe "Enseignement de langues" : Les étudiants inscrits en doctorat à l'Unige peuvent bénéficier, selon des modalités à préciser, de cours de rédaction et de présentation orale en anglais, voire en allemand. Ces cours sont offerts dans le cadre des programmes doctoraux de la CUSO ou par l'Université de Genève.
- la mesure 13 de l'axe "Langues des activités de recherche" : l'Université de Genève peut mettre sur pied un service d'assistance linguistique à la demande et contre paiement, pour répondre à des requêtes ponctuelles des chercheurs lors de la rédaction ou de la lecture de travaux scientifiques en français, anglais ou allemand.

Il est vrai qu'aujourd'hui, la CUSO propose des ateliers d'anglais scientifique qui se déroulent sur 1 ou 2 jours. Ces cours sont destinés uniquement aux doctorants. Ces cours devraient être renforcés et leur durée devrait être allongée, ceci afin de permettre une acquisition correcte.

Il nous semble dès lors important de mettre en œuvre un soutien linguistique approprié et correspondant aux besoins de l'ensemble des membres du corps académique. Il s'agirait de créer un poste de traducteur/relecteur/ enseignement d'anglais scientifique ayant une formation dans la recherche scientifique dans les domaines de la psychologie et des sciences de l'éducation. Ce soutien pourrait prendre différentes formes, notamment :

- cours d'anglais scientifique (rédaction et entraînement à la communication orale)
- relecture et corrections accompagnées:
- d'articles scientifiques en vue d'une publication internationale
- de présentations pour congrès/conférences
- des demandes de subsides

⁴http://www.unige.ch/rectorat/static/politique_langues.pdf